

COMMUNE DE STE GEMMES LE ROBERT

Nombre de membres dont le conseil municipal est composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistaient à la séance : 11

PROCÈS – VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal

Du 16 janvier 2025

Le 16 janvier 2025, à 20 heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le 10 janvier 2025, se sont réunis à la Mairie de Sainte Gemmes le Robert, sous la présidence de Monsieur Bernard MOULLÉ, Maire.

PRÉSENTS : MM. Bernard MOULLÉ, Régis BLANCHARD, Thierry HEURTAULT, Mme Séverine DURET, Mr Yoann RENARD, Mme Christelle SEVIN, Mr Dominique BATIER, Mme Laurence COUTARD, Mr Mickael ORY, Jean CHAPRON, Mme Valérie BODIN.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Stéphanie BLANCHE, Mr Jean-Michel BOURNY, Mme Cécile MONTIÈGE, Mr Daniel ANGOT.

ONT DONNÉ POUVOIR : MM. Jean-Michel BOURNY et Daniel ANGOT ont donné pouvoir à Mr Bernard MOULLÉ.

.....
Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Laurence COURTARD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 12 décembre 2024.

Monsieur le maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres

TEM53 : RÉVISION DES STATUTS

Monsieur le Maire expose que :

Le syndicat d'énergie Territoire d'énergie Mayenne (TEM) a procédé à l'actualisation de ses statuts et de leurs annexes afin qu'ils soient en conformité avec ses missions actuellement exercées.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable par renvoi de l'article L5711-1 du même code, TEM a porté cette procédure à la connaissance de l'intégralité de ses membres, dont la commune de Sainte Gemmes le Robert.

Ainsi, la délibération du comité syndical afférente, en date du 10 décembre 2024, ainsi que les statuts et leurs annexes actualisés, ont été notifiés à notre attention le 24 décembre 2024.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de prononcer un avis favorable sur cette procédure de révision et d'accepter les termes statutaires révisés du syndicat Territoire d'énergie Mayenne.

AGGLOMÉRATION : ACHAT DE PANNEAUX PRIORITÉ A DROITE

Pour donner suite aux travaux réalisés concernant l'aménagement et la sécurisation de la rue du Rochard et avenue des Sports, il a été validé, lors de la dernière réunion de conseil municipal, le plan de signalisation et le schéma représentant les futures limitations de vitesse sur l'ensemble du bourg. Un arrêté municipal permanent a été pris dans ce sens.

De plus, en accord avec le conseil départemental, il a été décidé d'instaurer une priorité à droite et ce sur l'ensemble du bourg de la commune.

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal un devis de l'entreprise Mavasa de Changé concernant l'achat de 6 panneaux « Attention

priorité à droite en agglomération » pour un montant de 730.40 € HT avec colliers, supports et frais de port.

Après délibération, les membres du conseil municipal :

- décident de procéder à l'achat de 6 panneaux de signalisation « Attention priorité à droite en agglomération » au prix de 730.40 € HT avec colliers, supports et frais de port.
- autorisent Mr le Maire ou un de ces adjoints à signer ce devis et toutes pièces afférentes à ce dossier.

MR ET MME LESOURD : DEMANDE D'ACHAT DE BÂTIMENT 9 RUE DES DOLMENS

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de Mr et Mme Lesourd concernant l'achat d'une partie du bâtiment situé au 9 rue des Dolmens. Une estimation a été réalisée par Maître Marc Etourneau-Delage, notaire à Bais, estimation à hauteur de 20 000 €.

Un courrier de Mr et Mme Lesourd Patrice a été adressé en mairie pour soumettre aux membres du conseil municipal une offre d'achat concernant ce bien pour un montant de 7 000 €.

Après délibération et concertation, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis défavorable à cette offre, jugée trop basse.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée en Mairie.

Conformément à la délibération n° 2020-037 en date du 12 mars 2020 et en application de la loi L. 2112-22 du Code de l'Urbanisme, le Maire de Sainte Gemmes le Robert a renoncé au droit de préemption urbain sur les biens faisant objet de la déclaration d'intention d'aliéner.

Référence cadastrale :

- section H n° 594

Le Conseil Municipal en prend acte.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS VOIRIE, TRAVAUX, AFFAIRES SCOLAIRES-CANTINE, COMMUNICATION ET CIMETIÈRE

Commission cimetière :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme Ménager Monique et Mrs Albert Grudet et Gervais Barré concernant le déplacement de la tombe du prêtre Victor Hautbois.

Les membres du conseil municipal ont décidé de réunir la commission cimetière afin d'étudier cette demande.

Pour information : un devis a été demandé aux établissements Wagner concernant le déplacement de cette tombe. Ce devis sera examiné par la commission cimetière.

Commission travaux :

Aménagement et sécurisation rue du Rochard :

Le coût total des travaux devrait être inférieur à l'estimation prévue d'environ 78 000 €.

Monsieur le Maire a reçu en mairie Mr Marquet, de Mayenne Ingénierie, pour l'étude de faisabilité pour la mise en œuvre de deux écluses latérales sur l'avenue des Sports, en continuité de l'aménagement de la rue du Rochard.

Un devis a été adressé à la mairie, par Mayenne Ingénierie, pour un montant de 378 € HT.

Le Conseil municipal, après délibération :

- accepte ce devis,
- autorise Monsieur le maire à signer ce devis pour un montant de 378 € HT.

Travaux restaurant-logement 5 place de l'Eglise

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal trois devis de l'entreprise Vétillard à savoir :

- Travaux divers restaurant plomberie électricité pour un montant HT de 2 109.61 €,
- Remplacement de la VMC au restaurant pour un montant HT de 1 806.90 €,
- Remplacement de la VMC au logement communal pour un montant de 198.64 € HT.

Après délibération, le conseil municipal :

- Accepte ces devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ces devis pour un montant total de 4 115.15 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION MAYENNE HABITAT POUR CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS RUE DE LA ROBICHERIE

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui a été signée en date du 16 janvier 2025 entre la commune et Mayenne Habitat pour la construction de 4 logements locatifs sociaux rue de la Robicherie.

Le permis de construire sera déposé le 1^{er} semestre 2025.

La vente des parcelles aura lieu après le commencement du chantier donc par avant début 2026.

ASSOCIATION ABC RAID – DEMANDE DE LOCATION DE SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire donne lecture du courriel de Mr Gérard Baptiste, représentant l'association ABC RAID, qui demande à la commune une participation financière afin d'organiser une soirée pour financer leur projet de raid humanitaire en Europe.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- d'accorder à cette association, une remise de 50 % du coût total de la location de la salle entière avec chauffage à savoir 194 € de remise.

Un acte d'engagement (fourni par la mairie) sera à remplir par le demandeur qui devra aussi fournir une attestation de responsabilité civile ainsi qu'un chèque de caution de 500 €.

Pour information : le prix de la location salle entière est de 319 € (pour une journée), le forfait chauffage est de 69 €.

La séance s'est terminée à 22h30

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 6 février 2025 à 20h